

Arrêté de la DACS du 23 mars 2009 portant nomination à une commission régionale d'inscription et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes

NOR : JUSC0906302A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2 et L. 822-6 du code de commerce ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 14 février 2007 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion ;

Vu la proposition du président de la chambre régionale des comptes de la Réunion, en date du 12 février 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion :

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Pierre-Jean Espi, premier conseiller à la chambre régionale des comptes de la Réunion, titulaire, en remplacement de M. Bertrand Huby.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 23 mars 2009.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation :

La sous-directrice du droit économique,
C. GUEGUEN